

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 01 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet : **Remboursement partiel anticipé de l'emprunt sur le budget lotissement**
2022.03.05

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit en date du 11 avril 2018 un emprunt à moyen terme d'un montant de 250 000 euros afin de consolider l'emprunt à court terme visant à financer les travaux du lotissement communal. Ce crédit était conclu pour une durée de 20 ans avec une périodicité trimestrielle au taux actuariel de 1.63%.

Les lots étant aujourd'hui tous vendus et encaissés, il est proposé à l'assemblée de procéder au remboursement anticipé partiel de cet emprunt. De ce fait, il a été demandé au Crédit Agricole LHL de proposer un décompte de remboursement partiel du prêt n°00001645131. Le décompte reçu le 19 avril 2022 fait apparaître les éléments suivants au 26 avril 2022, date du remboursement partiel (le capital restant dû au 26/04/2022 étant de 200 000 €) :

Capital remboursé : 100 000 € Intérêts normaux : 49.26 € Indemnité financière : 393.92 €
Indemnité remboursement anticipé : 271.67 € Montant total du remboursement anticipé : 100 714.85 € soit Total dû : 100 714.85 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **décide** de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n°00001645131 souscrit auprès du Crédit Agricole LHL et donc d'accepter le remboursement anticipé à la date d'application du 26/04/2022 pour un montant de 100 714.85 euros indemnités comprises.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y afférent.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

STE AGATHE EN DONZY, le 19 avril 2022

Le Maire,
Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220401-20220305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

